



PREFET DE VAUCLUSE

Le Préfet

Avignon, le **06 MAI 2011**

Communauté d'Agglomération VENTOUX-COMTAT VENAISSIN
N° 0666796
10 MAI 2011
COURRIER ARRIVÉ
ATTRIBUTAIRE : <i>C. Gonet</i>
EN COPIE : <i>dir. des comm.</i>

+ donsi com un

Le Préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les présidents
des communautés de communes et
d'agglomérations du département

En communication aux Sous-Préfets
d'arrondissement

Objet : Erratum – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté à la CDCI du 18 avril 2011 vous a été transmis avec une erreur matérielle.

Ainsi, à la page 62 du projet de schéma il convient de lire :

« après la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, on arrivera à :

- 7 EPCI à fiscalité propre au lieu de 17
- 34 syndicats au lieu de 60 »

En lieu et place de :

« après la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, on arrivera à :

- 7 EPCI à fiscalité propre au lieu de 17
- 26 syndicats au lieu de 60 »


François BURDEYRON